COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Présents : Mme GUEGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, Mme LE GALLIARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège, Mme OLLIVIER Valérie, M. LE PIPEC Olivier ; Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François, M. JOUANNO Mickaël

Absents excusés : M. LE TROUHER Vincent donne procuration à Mme MATIGNON Isabelle, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 03 mars 2023. Approuvé à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

Domicile partagé

Le déficit est prévu au BP 2023 principal en section de fonctionnement.
Il est prévu qu'au milieu de l'année le CLARPA prenne la gestion du domicile partagé, permettant ainsi à la commune d'être déchargé de certaines formalités, par exemple les états des lieux…
Ce changement sera annoncé aux membres du personnel le jeudi 6 avril.

Programme VOIRIE 2023

Le programme voirie 2023 a été présentée, 4 secteurs seront réalisés route de Kerhervé, au Petit Penhy et route de Botives, pour un montant total de 58 341.20€ HT soit 70 009.44 TTC.

Cabinet médical

La population de Malguénac peut aller chez le médecin de Saint Thuriau. Dès l'arrivée d'un 3eme médecin à St Thuriau cela ouvrira la possibilité d'ouvrir une antenne à Malguénac.

Reste à trouver des locaux adaptés car il faudra de la place pour le secrétariat en plus du cabinet.

CAUE – cimetière / embellissement bourg

M. OGER du CAUE a réalisé une étude du cimetière de Malguénac. Le cimetière étant un lieu singulier de mémoire et de recueillement, plusieurs orientations ont été évoquées :

- sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- sur la forte progression de la pratique de crémation qui doit également orienter les aménagements.

Des propositions pour le fleurissement vont être faites. Et la gestion différenciée sera mise en place pour 2024, pour se faire des documents doivent être préparés en amont par les agents.

Réhabilitation restaurant scolaire

Une réunion a eu lieu avec l'architecte pour refaire un point sur les travaux. e programme énergétique des travaux actuels doit être revu, le dossier va donc être retravaillé, notamment sur la question de la chaudière.

Le plafond ne sera pas en bois (trop coûteux) mais habillé de plaques blanches.

Les travaux ne commenceront pas avant 2024 et les enfants iront manger à la salle des fêtes durant la période de travaux.

SOS Village d'enfants

Des représentants de l'association SOS Villages d'enfants et du Morbihan sont venus visiter le site et rencontrer les élus de Malguénac. Une réponse sera apportée d'ici 15 jours/ 3 semaines.

ÉTUDES école – médiathèque - garderie

Visite d'un architecte du CAUE le mercredi 29 mars, pour monter une étude préparatoire pour la réhabilitation des bâtiments de l'école publique, de la garderie et de la médiathèque. Ils vont s'entretenir préalablement avec les instituteurs et les animateurs et l'étude sera remise pour septembre.

Départ secrétaire mairie

Valérie CORBEL, agent d'accueil à la mairie a demandé une disponibilité pour convenances personnelles à partir du 1er septembre pour une durée d'au moins un an.

Afin de recruter dans les meilleurs délais un agent sur ce poste stratégique, la vacance de poste a été réalisée et une offre d'emploi a été diffusée sur le site emploi territorial.

Approbation des Comptes de Gestion 2022

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Principal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité publique tenue par Madame le Maire, les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe « lotissement Centre Bourg » et du budget annexe « Park Liamm » sont approuvés.

	Approbation des Comptes administratifs 2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL et AFFECTATION du résultat au BP 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	1 399 555,07 €
	Recettes	1 495 270,50 €
	Résultat de l'exercice	95 715,43 €
	Résultat antérieur	355 657,77 €
	Résultat de clôture	**451 373,20 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	570 826,59 €
	Recettes	467 307,50 €
	Résultat de l'exercice	-103 519,09 €
	Résultat antérieur	160 752,13 €
	Résultat de clôture	**57 233,04 €**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de clôture qui sont les suivants:

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2022 : + 451 373,20 euros

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2022 : + 57 233.04 euros

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal arrêté aux montants figurant dans la présentation ci-dessus,

- **D'AFFECTER** en fonctionnement l'excédent de clôture de 351 373,20 euros € du budget 2022 en recettes de fonctionnement à l'article 002 du budget 2023 et 100 000 euros en investissement au compte 1068.

- **D'AFFECTER** en investissement l'excédent de clôture de 57 233.04 € du budget 2022 en recettes d'investissement à l'article 01 du budget 2023.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE " lotissement DU CENTRE BOURG " et affectation des résultats

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	284 205,24 €
	Recettes	440 678,30 €
	Résultat de l'exercice	156 473,06 €
	Résultat antérieur	118 023,01 €
	Résultat de clôture	**274 496,07 €**
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	283 288,50 €
	Recettes	281 143,50 €
	Résultat de l'exercice	- 2 145,00 €
	Résultat antérieur	-281 143,50 €
	Résultat de clôture	**-283 288,50 €**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de clôture qui sont les suivants:

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2022 : + 274 496,07 euros

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2022 : - 283 288,50 euros

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « lotissement du centre bourg », arrêté aux montants figurant dans la présentation ci-dessus,

- **DE REPORTER** en fonctionnement l'excédent de clôture de 274 496.07 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du budget 2023,

- **DE REPORTER** en investissement le déficit de clôture de 283 288,50 € en dépenses d'investissement à l'article 001 du budget 2023.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE PARK LIAMM et affectation des résultats

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	281 723,74 €
	Recettes	259 972,36 €
	Résultat de l'exercice	-21 751,38 €
	Résultat antérieur	– 53 111,00 €
	Résultat de clôture	**–31 359,62 €**
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	126 330,46 €
	Recettes	280 765,65 €
	Résultat de l'exercice	154 435,19 €
	Résultat antérieur	-184 268,43 €
	Résultat de clôture	**-29 833,24 €**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de clôture qui sont les suivants:

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2022 : 31 359.62 euros

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2022 : - 29 833.24 euros

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Park Liamm arrêté aux montants figurant dans la présentation ci-dessus,

- **DE REPORTER** en fonctionnement l'excédent de clôture de 31 359.62 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du budget 2023,

- **DE REPORTER** en investissement le déficit de clôture de 29 833,24 € en dépenses d'investissement à l'article 001 du budget 2023,

Taux d'imposition 2023

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 20 mars 2023 qui préconisait une augmentation des taux de 1% :

- le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 1 voix contre , d'adopter les taux d'imposition suivants:

Taxes	**Taux 2022**	**Taux 2023**
Foncier Bâti	**34.38 %**	**34.72 %**
Foncier Non Bâti	**38.53 %**	**38.91 %**
Habitation	**13.25 %**	**13.38 %**

Approbation des Budgets Primitifs 2023

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 820 336,20 €
	Recettes	1 820 336,20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	1 275 674,79 €
	Recettes	1 275 674,79 €

Après débat, le conseil municipal décide à 12 voix pour, 1 abstention :

- D'ADOPTER le budget principal 2023 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 3 096 010.99 euros.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « lotissement centre bourg »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	510 891.75 €
	Recettes	510 891.75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	510 262.68 €
	Recettes	510 262.68 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le budget principal 2023 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 1 021 154.43 euros.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « lotissement Park Liamm »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	327 796.65 €
	Recettes	327 796.65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	167 347.84 €
	Recettes	167 347.84 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le budget principal 2023 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 495 144.49 euros.